

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Isabelle GAYRAUD, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2023, affichée en mairie et sur les lieux habituels et transmise aux élus le même jour.

Etaient présents : Isabelle GAYRAUD, Maxime ANTONY, Hélène DAKOUMI, Sonia DESPEYROUX, Denis JOUVE, Cendrine FERRAND, Patrice BUFFET, Jean-Luc NARDUCCI, Marie-Claude DELSOUC, Nathalie RAYNAUD,
Absents ayant donné procuration : Philippe CONSOLINO à Jean-Luc NARDUCCI et Sandra TONNELIER à Isabelle GAYRAUD

Etaient excusés : William BELLISSENT et Audrey FOLLET

Secrétaire de séance : Sonia DESPEYROUX

Composition légale du conseil municipal : 15	Membres en exercice : 15
Membres présents : 10	Mandats : 2

- ORDRE DU JOUR -

- Election d'un.e délégué.e à la commission territoriale du SDEHG de Tarn et Agout
 - Adhésion au Comité de Bassin pour l'Emploi du Nord Est Toulousain-Tarn (CBE)
 - Projet de construction d'un bâtiment équipé d'un système photovoltaïque
 - Révision du règlement intérieur « accueils de loisirs »
 - Révision du règlement de fonctionnement du restaurant scolaire
 - Modification du dossier unique d'inscription aux services municipaux ALAE, ALSH et MDJ
 - Demande aide financière ASSOC NATHAN BMX pour l'année 2023
 - Modification des commissions municipales (délibération 2022/12-04 : installation d'un nouveau conseiller)
 - Questions diverses
- *projet d'installation d'une Station-e recharge rapide

2023/03-01 : Election d'un délégué de la commune à la commission territoriale du SDEHG de Tarn et Agout

ADOPTE				
Votants : 12	Abstentions : 1	Exprimés : 10	Pour : 11	Contre : 0

Madame le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

Chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 communes territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

Madame le Maire indique que la commune de La Magdelaine-sur-Tarn relève de la commission territoriale de Tarn et Agout. Conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué de la commune à ladite commission territoriale en remplacement de Monsieur DESSOLIN Maurice. Le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Est élu à la commission territoriale de Tarn et Agout : **Monsieur Denis JOUVE**

2023/03-02 : Adhésion au CBE du NET				
ADOPTE				
Votants : 12	Abstentions : 0	Exprimés : 12	Pour : 12	Contre : 0

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Comité de Bassin d'Emploi du Nord Est Toulousain-Tarn (CBE du Net Tarn).

Cette association intercommunale accompagne le développement économique du territoire et mène des actions à caractère social en mutualisant les moyens pour aider les collectivités à mieux répondre aux besoins des habitants. Elle a pour objectif de favoriser l'emploi sur son territoire et propose des actions en direction des associations (formations...).

La cotisation annuelle au CBE représente 0.50€ par habitant.

**Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,**

*d'APPROUVER l'adhésion au Comité de Bassin d'Emploi du Nord Est Toulousain-Tarn (CBE du NET-TARN),

*de VERSER une cotisation annuelle au CBE du NET-TARN correspondant à 0.50€ par habitant,

*DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget

*DONNE mandat à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

2023/03-03 : PROJET de CONSTRUCTION d'UN BATIMENT EQUIPE d'un SYSTEME PHOTOVOLTAÏQUE				
ADOPTE				
Votants : 12	Abstentions : 0	Exprimés : 12	Pour : 11	Contre : 1

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la lettre d'intérêt rédigée par SYMBIOSE DEVELOPPEMENT concernant le projet de construction d'un bâtiment équipé d'un système photovoltaïque. Le bâtiment concerné serait le boulodrome existant qu'on équiperait d'un système de production d'énergie photovoltaïque, d'une puissance cumulée totale de 160 Kwc.

Cette démarche présente pour la commune de La Magdelaine sur Tarn plusieurs avantages :

*couvrir le site sportif pour améliorer les conditions d'utilisation,

*s'engager visiblement dans une démarche écologique avec la création d'une source de production d'énergie renouvelable, sans aucun impact sur le budget communal.

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE la présentation de Symbiose Développement et la présentation du projet,
- VALIDE le calendrier et organisation des prochaines étapes,

- APPROUVE l'exclusivité d'aucune participation de la commune,
- APPROUVE la confidentialité et le droit applicable et juridiction
- ADOPTE la présente lettre d'intérêt annexée à cette délibération,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet

2023/03-04 : REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR des ACCUEILS de LOISIRS				
ADOPTE				
Votants : 12	Abstentions : 0	Exprimés : 12	Pour : 12	Contre : 0

Madame DAKOUMI Hélène, adjointe au maire, expose l'instauration d'un règlement intérieur des Accueils de Loisirs de La Magdelaine-sur-Tarn (ALAE et ALSH), celui-ci revisité chaque année, pour prendre en compte les modifications qui interviennent dans le fonctionnement de ces deux services rendus aux familles.

Le projet d'actualisation de cette année, amène à préciser qu'une pénalité financière de 10€ sera facturée aux parents en cas de non-respect des horaires de fermeture de la structure au-delà de 18h30 et d'inciter le maximum de parents à utiliser le portail « Familles » pour la gestion des réservations ou pour toutes autres démarches concernant leur.s enfant.s.

Considérant l'avis de la commission « école, cantine » en date du 07 mai 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications du présent règlement intérieur des Accueils de Loisirs de La Magdelaine sur Tarn (ALAE et ALSH), qui entrera en application à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE à l'unanimité la proposition annexée à la présente délibération.

2023/03-05 : REVISION DU REGLEMENT de FONCTIONNEMENT du RESTAURANT SCOLAIRE				
ADOPTE				
Votants : 12	Abstentions : 0	Exprimés : 12	Pour : 12	Contre : 0

Madame DAKOUMI Hélène, adjointe au maire, expose l'instauration d'un règlement de fonctionnement du restaurant scolaire, celui-ci revisité chaque année, pour prendre en compte les modifications qui interviennent dans le fonctionnement de ce service rendu à la population.

Le projet d'actualisation de cette année, amène à modifier l'article 5 et l'article 7 qui notifient aux parents de procéder à l'inscription et aux réservations de leur.s enfant.s, par le biais du portail « familles » ainsi qu'au paiement en ligne.

Considérant l'avis de la commission « école, cantine » en date du 07 mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications du présent règlement de fonctionnement, qui entrera en application à compter de la rentrée scolaire 2023/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE à l'unanimité la proposition annexée à la présente délibération.

2023/03-06 : MODIFICATION du DOSSIER UNIQUE d'INSCRIPTION aux SERVICES MUNICIPAUX

ADOPTE				
Votants : 12	Abstentions : 0	Exprimés : 12	Pour : 12	Contre : 0

Madame DAKOUMI Hélène, adjointe au maire, expose l'instauration d'un dossier unique d'inscription aux services municipaux (ALAE, ALSH et MDJ). Celui-ci est revisité cette année afin de synthétiser certaines informations.

Ce dossier unique d'inscription sera remis en main propre et/ou adresser aux nouveaux élèves inscrits à l'école publique de la Magdelaine-sur-Tarn et aux services municipaux.

Souhaitant adopter l'éco-attitude, celui-ci ne sera plus édité et sera mis en ligne sur les différents supports de communication de la commune, pour les enfants déjà inscrits.

La modification de ce dossier unique porte uniquement sur la profession des parents, un paragraphe « particularités » a été ajouté et la partie « personnes à contacter et « renseignements complémentaires » ont été synthétisés.

Considérant l'avis de la commission « école, cantine » en date du 07 mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications du dossier unique d'inscription, qui entrera en application à compter de la rentrée scolaire 2023/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la proposition annexée à la présente délibération.

DEMANDE d'AIDE FINANCIERE ASSOC NATHAN BMW pour l'année 2023

La majorité du conseil municipal est favorable à la demande d'aide financière pour l'Assoc Nathan BMX pour l'année 2023 à hauteur de 250€. Cette aide (subvention) devra être votée lors de la commission budget.

2023/03-07 : MODIFICATION des COMMISSIONS COMMUNALES

ADOPTE				
Votants : 12	Abstentions : 0	Exprimés : 12	Pour : 12	Contre : 0

Madame le Maire rappelle le contenu de la délibération 2022/12-04 relative à l'installation d'un nouveau conseiller municipal et notamment la désignation des commissions communales attribuées à Madame DELSOUC Marie-Claude.

A la demande de Madame DELSOUC Marie-Claude, celle-ci intégrera selon ses souhaits et ses compétences :

*les commissions « fêtes et cérémonies, marchés » et « communication, information et numérique » à la place de la commission « Urbanisme, assainissement, voirie, travaux et développement durable ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des compositions des commissions communales.

QUESTIONS DIVERSES

1. Projet d'installation d'une Station.e recharge rapide de proximité
Avec option casiers pour retirer des colis. 300€ par an seront versés à la commune

2. Installation d'un médecin sur la commune
Demande une aide de 9 000€ pour s'installer : en pour-parler

3. Extinction de l'éclairage public de 0h00 à 5h00.
Un flyer sera distribué aux habitants pour connaître leur avis sur le projet. Les travaux seront faits en fonction des retours. Travaux 6 500€ environ – économie 4 528€/an
OU
Attente 2026 de la programmation de la mise en place de LED dans la deuxième tranche du village (SDEHG)

4. Pilier du cimetière sera réparé le 27 mars

5. Démarche voisins vigilants